

## **DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**OBJET** : Avenant à la convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec opération façades

**REF.** : Délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019

### **E X P O S É**

La Communauté de Communes a décidé le 14 novembre 2019 d'adopter les principes de la convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec volet renouvellement urbain sur périmètre ORT secteur 1 de Châteaubriant intégrant une opération d'aide au ravalement des façades sur les 26 centres-villes et centres-bourgs qui a été signée le 27 février 2020 avec la Ville de Châteaubriant, l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat.

Le conseil d'administration de l'ANAH a décidé le 17 juin 2020 d'autoriser, à titre expérimental, le financement de la rénovation des façades dans les villes lauréates du programme Action Cœur de Ville. Une lettre d'instructions de la direction générale de l'ANAH du 12 avril 2021 a précisé les modalités de l'aide qui sera à mobiliser sur des linéaires prioritaires au sein du périmètre ORT secteur 1.

La dotation étant plafonnée à 5% de l'enveloppe financière de l'ANAH consacrée au volet renouvellement urbain de l'OPAH, il est proposé de solliciter un montant de 66 250 € de crédits de l'ANAH pour aider au ravalement de 53 logements dont 33 de propriétaires occupants, 12 de propriétaires bailleurs et 8 situés dans des copropriétés fragiles sur des linéaires prioritaires déterminés à partir de l'état des façades en prenant en considération le parcours marchand au sein du périmètre ORT secteur 1 de Châteaubriant.

Le bureau ayant délégation pour procéder à tout avenant relatif à la convention de l'OPAH, il est proposé d'y insérer l'expérimentation de l'aide de l'ANAH au ravalement des façades.

### **DECISION**

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- d'adopter un avenant à la convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec volet renouvellement urbain sur périmètre ORT secteur 1 de Châteaubriant pour y insérer l'expérimentation de l'aide de l'ANAH au ravalement des façades.

Décision du Bureau Communautaire n° 2021 – 01  
Equilibre et développement du territoire – Habitat - Urbanisme

- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 11 mai 2021

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20210512-584-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-05-2021

Publication le : 12-05-2021



Le Président,

Alain HUNAUT

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze mai, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
M. Elias AMIOUNI		X
M. Rudy BOISSEAU	X	
Mme Catherine CIRON		X
M. Sébastien CROSSOUARD	X	
M. Dominique DAVID	X	
M. Bruno DEBRAY	X	
Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET	X	
M. Philippe DUGRAVOT	X	
M. Patrick GALIVEL	X	
Mme Marie-Pierre GUERIN	X	
M. Alain GUILLOIS	X	
M. Alain HUNAUT	X	
Mme Edith MARGUIN	X	
M. Jean-Luc MARSOLLIER	X	
M. Michel POUPART	X	

AR-Préfecture

044-200072726-20210512-584-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-05-2021

Publication le : 12-05-2021



Le Président,

Alain HUNAUT